

Proposition de Motion du 22 juin 2010

pour une adhésion de Thônex à la Charte 3D, pour une représentation crédible et réaliste des projets de travaux communaux.

Pour le groupe Verts et Socialistes, MM G LOUTAN et Alain DUPRAZ

Exposé des motifs :

De grands travaux s'annoncent dans notre commune. Vous vous souvenez sans doute de notre surprise devant les maquettes du Département sur le projet MICA. Les plus hauts bâtiments étaient représentés en plastique translucide et les plus bas en bois. Cet exemple nous encourage à inviter les professionnels à présenter un projet au public sous un aspect le plus proche de la réalité future.

La Charte 3D annexée a été signée par le Canton de Genève, son initiateur dès 2006, avec un groupe de travail international. Elle représente l'engagement de la Commune face aux élus et au public de respecter et faire respecter par ses mandataires les critères d'objectivité et de réalisme de ses films, vidéos, plans et maquettes lors de présentations de projets.

Les Communes genevoises, dont la nôtre, ont participé pour 1/3 aux frais engendrés par la mise en 3D de tous les bâtiments du Canton. (Voir le site www.sitg.ch, « guichet 3D »)

La charte 3D a été présentée à la presse et au public le 18 mai par le Conseil d'Etat, et l'adhésion de notre commune lors du CM du 22 juin nous permettrait de soutenir ce coup d'envoi en faisant de Thônex la première commune signataire !

En accord avec notre vœu de transparence devant nos concitoyens, nous vous remercions d'accueillir positivement ce projet.

Motion :

Considérant l'importance de montrer aux autorités et au public des plans, maquettes et films les plus proches de la réalité future lors de présentations de projets de travaux communaux

Le Conseil Municipal demande au Conseil Administratif

De signer l'adhésion de Thônex à la Charte 3D, nous engageant ainsi à la respecter et la faire respecter lors de présentations de projets de travaux communaux

Accepté 12 contre (PS-V ; PDC, contre 10 (Libéraux, Radicaux UDC

Charte éthique de la 3D

Pour une utilisation déontologique des représentations tridimensionnelles du territoire fondée sur des données avérées

PRÉAMBULE

Les nouvelles technologies traitant les données tridimensionnelles du territoire (3D) nécessitent des exigences permettant d'assurer l'objectivité de la modélisation tridimensionnelle sur le plan éthique et en matière de déontologie.

La présente charte éthique (3D) a pour but d'établir les principes fondamentaux que ses signataires s'engagent à respecter activement.

Elle s'adresse aux collectivités publiques, aux unités de recherche, aux associations professionnelles, aux privés, soit tous ceux qui ordonnent, produisent, gèrent, utilisent ou diffusent des données géographiques, des images de synthèse ou des scènes à caractère tridimensionnelles du territoire, avec les outils qui y sont associés.

PRINCIPES

1. Principe de crédibilité

Afin d'assurer une représentation crédible du territoire, les signataires s'engagent à :

- créer des images de synthèse ou des scènes tridimensionnelles qui ne soient pas susceptibles d'influencer à son insu le décideur, le maître d'ouvrage ou le public
- respecter la sphère privée des personnes lors de l'acquisition de données
- utiliser uniquement des données fiables et actuelles, privilégiant l'usage de données officielles, de qualités adéquates et suffisantes, représentatives du territoire concerné par le projet

2. Principe de transparence

Afin d'assurer la plus grande transparence sur les productions 3D, les signataires s'engagent à :

- documenter les données d'origine intégrées à la scène tridimensionnelle et l'image de synthèse
- préciser les objectifs de la scène tridimensionnelle
- indiquer les éléments subjectifs appropriés, appliqués à la scène tridimensionnelle
- accompagner la scène tridimensionnelle d'une légende adéquate
- mentionner toute transformation des données

3. Principe de développement de réseaux et formation 3D

Afin de sensibiliser les différents acteurs aux principes de la présente charte, les signataires s'engagent à :

- mutualiser les bonnes pratiques dans l'utilisation de la 3D
- favoriser la création de réseaux de partage sur le thème de la représentation tridimensionnelle du territoire (communauté 3D, forum, notamment)
- encourager la formation (initiale et continue) et la recherche dans le domaine de la 3D
- promouvoir la charte éthique de la 3D

ENGAGEMENT

Les principes énoncés dans la présente charte engagent chaque signataire. Elle est complétée des directives et des règlements spécifiques.

Un comité d'éthique veille à son respect.

La présente charte a été solennellement signée à Monaco le 4 février 2010 sous le haut patronage de S.A.S. le Prince Souverain.

Elle est ouverte dès ce jour à l'adhésion d'autres signataires institutionnels ou privés.